

Le 4 février 2015

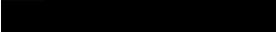


Objet : Demande d'accès à l'information Notre dossier no 

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que nous avons reçu votre demande d'accès à l'information le 5 janvier 2015 ainsi que les frais de traitement de la demande de 5 \$.

Vous avez demandé l'accès à l'information suivante :

« Toutes les renseignements relatifs aux demandes du 3 novembre 2014, soit les demandes no  et à moi-même . »

Vous trouverez ci-joint les renseignements qui se rapportent à votre demande. J'ai caviardé les renseignements personnels qui ne vous ont pas été communiqués conformément à votre demande d'accès à l'information du 3 novembre 2014.

Conformément à la LAIPVD, j'ai été nommé la personne responsable de l'institution et à ce titre, j'ai la responsabilité de prendre les décisions. Vous pouvez demander un examen de la présente décision dans les 30 jours suivant la réception de cette lettre. Pour ce faire, veuillez adresser votre demande au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, 2, rue Bloor Est, bureau 1400, Toronto (Ontario) M4W 1A8. Le numéro de téléphone est le 1 800 387-0073.

Si vous décidez de demander un examen de la décision, veuillez envoyer les renseignements et documents suivants au bureau du commissaire : le numéro de dossier qui se trouve au début de la présente lettre, une copie de la présente lettre de décision et une copie de la demande initiale d'accès à l'information que vous nous avez envoyée.

De plus, vous devrez faire parvenir des frais d'appel au bureau du commissaire. Ces frais sont de 25 \$ pour des renseignements généraux.

Meilleures salutations.

Robert W. Ward
Président-directeur général
Aide juridique Ontario
p. j.